



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE

Sous-préfecture de Confolens

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
COMMUNE DE CONFOLENS

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2018, le sous préfet de Confolens a prescrit l'ouverture d'une consultation du public à la mairie de Confolens, du 3 septembre 2018 au 1^{er} octobre 2018 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS MÉTHA CONFOLENTAIS pour un projet de mise en place d'une unité de méthanisation située au lieu-dit « les Vergnes » sur la commune de Confolens.

Cette activité relève du régime de l'enregistrement suivant les rubriques n° 2781-1 et 2910-c de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier pendant toute la durée prévue pour la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Confolens. Il pourra formuler ses observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie précitée ou les adresser, par voie postale, à la sous-préfecture de Confolens Adresse postale : 1, rue Babaud Lacroze 16500 Confolens ou par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-procedures-environnement@charente.gouv.fr avant la fin du délai de la consultation du public.

Le dossier sera également consultable, aux mêmes dates sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (Politiques Publiques - Environnement – Enquêtes Publiques et IOTA).

A l'issue de la procédure, le sous préfet de Confolens, autorité compétente pour prendre la décision, statuera sur la demande d'enregistrement qui pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Confolens, le **7 AOUT 2018**

Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète de Cognac par suppléance,

Chantal GUELOT